

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

COMMUNE

DE

A V I S

ROGNAIX

73730

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2016**

Présents : Patrice BURDET, Jacqueline LEGER, Monique GUMERY, Florian CHAMIOT-CLERC, Eric DUQUESNOY, Philippe ESCALLIER,

Absente excusés: Maud BIDET, Stéphanie RIPERT, Jacqy THEILLOL.

Absents : Christelle MICHEL, Adam AMELLAL

Président de séance : Patrice BURDET

Secrétaire de séance : Monique GUMERY

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUILLET 2016**

- Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

**I) AVENANT AU CONTRAT DE TRAVAIL DE L'ACCOMPAGNATRICE DE TRANSPORT SCOLAIRE CIRCUIT ROGNAIX/ESSERTS-BLAY.**

Monsieur le maire rappelle que l'agent en charge du transport scolaire sur le trajet Rognaix/Esserts-Blay (St Thomas) est agent contractuel de la commune de Rognaix depuis septembre 2011 et que son échelon (6<sup>ème</sup>) n'a pas évolué depuis septembre 2013. La délibération du 26/07/2016 a fixé les conditions de rémunération liée à cet emploi, à savoir une rémunération basée sur l'indice afférent au 6ème échelon du grade d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe.

Monsieur le maire propose de rémunérer cet agent sur la base de l'indice afférent au 7<sup>ème</sup> échelon du grade d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe.

- **Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve l'avenant au contrat de travail de l'agent de transport scolaire sur le circuit Rognaix/Esserts-Blay et autorise monsieur le maire à le signer.**

**II) DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET COMMUNAL : INTEGRATION DU RESULTAT DU BUDGET « SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION DU MATERIEL FORESTIER DE LA PLACE DE DEPOT DE LANGON-LA BATHIE ».**

Monsieur le maire expose que suite à la décision de dissolution du budget du « Syndicat Intercommunal de Gestion du matériel forestier de la place de dépôt de Langon-La Bathie » prise par arrêté préfectoral du 08/01/2016, il convient d'intégrer le résultat du budget dissous dans le budget de la commune de Rognaix pour un montant de 806,74€ au compte 002.

- **Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve la décision modificative N°2 au budget principale et l'intégration de 806,74€ au compte 002.**

**III) DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET LOTISSEMENT DES GRANGETS**

Lors de l'élaboration du budget primitif du lotissement des Grangets, aucune somme n'a été prévue au chapitre 011 : charges à caractère générale. Afin de régler la facture, de l'opérateur ORANGE, concernant la viabilisation du réseau téléphonique sur la 2<sup>ème</sup> tranche du lotissement des Grangets de 821,90€ TTC, il faut créditer le compte 6045 de ce montant. Monsieur le maire propose de diminuer le compte 6522 de 821,90€ et d'augmenter le compte 6045 de 821,90€.

- **Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal approuve la décision modificative N°1 au budget du lotissement des Grangets.**

#### **IV) CONVENTION DE SOUTIEN A L'ASSOCIATION AIDE AUX FAMILLES A DOMICILE**

Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'une convention avec l'AFD a été signée en octobre 2013, pour une durée de 3 ans (2014-2016) et qu'il convient de la renouveler pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2019.

La participation financière de la commune est de 2,15€ par heure d'intervention. La liquidation de la participation se fera sur production d'une facture accompagnée du nombre d'heures réalisées.

- **Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal approuve cette convention et autorise monsieur le maire à la signer.**

#### **V) RENOUELEMENT ADHESION AU PEFC**

La commune adhère au PEFC depuis 2003. Le dernier renouvellement a été fait en 2012 pour une période de 5 ans. L'adhésion au PEFC permet d'apporter aux produits issus de la forêt communale les garanties éventuellement demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la qualité de la gestion durable.

- **Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal approuve le renouvellement de l'adhésion au PEFC pour la période 2017 à 2021, s'engage à respecter le cahier des charges national et autorise monsieur le maire à signer le dossier.**

#### **VI) AVIS SUR LA REVISION DU CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES TERRESTRES**

Le classement sonore des infrastructures routières et ferroviaires, actuellement en vigueur, doit être révisé pour tenir compte des modifications sur les réseaux routier et ferroviaire et des évolutions du trafic.

Le projet du nouveau classement sonore, proposé par le préfet du département, est soumis à consultation des communes concernées, dans un délai de 3 mois, avant d'être publié dans sa version définitive. Pour la commune de Rognaix, l'infrastructure concernée est la N90. Cet axe est classé en catégorie 2.

- **Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve ce projet de révision du classement sonore des infrastructures terrestres.**

#### **VII) REVISION DU P.L.U : OBJECTIFS COMPLEMENTAIRES A CEUX PREVUS DANS LA DELIBERATION INITIALE.**

Vu la délibération du 25 septembre 2015 prescrivant la révision du P.L.U et définissant les modalités de concertation ;

Considérant que l'avancement de la réflexion, et notamment la réalisation du diagnostic communal, permet de préciser les objectifs poursuivis définis initialement,

- **Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de compléter les objectifs poursuivis de la façon suivante :**
  - **Maintenir la croissance démographique de la dernière décennie soit 5 habitants supplémentaires par an ;**
  - **Préserver le particularisme des hameaux ;**
  - **Modérer la consommation foncière pour l'habitat en privilégiant l'urbanisation dans les dents creuses ;**
  - **Privilégier les terres agricoles, les zones humides et les coupures paysagères ;**
  - **Valoriser le site de la poudrière ;**
  - **Sécuriser les déplacements doux dans la commune.**

#### **VIII) ADOPTION D'UNE CHARTE POUR LE NOUVEL EPCI**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal la création d'une communauté d'agglomération, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, issu de la fusion des 4 communautés de communes.

Il est proposé aux élus des 39 communes qui la constitueront, parallèlement aux démarches purement administratives, de débattre et se positionner quant aux orientations collectives du projet et aux principes proposés ci-après.

L'élaboration d'une charte permet : de réaffirmer le socle commun du projet de territoire dans la continuité du PETR, intégrer les compétences, mettre en place une gouvernance assise sur l'existant et permettant de travailler de manière transversale sur l'ensemble du territoire, approuver les principes financiers équilibrés.

Le conseil municipal de Rognaix, a rajouté quelques éléments à cette charte, notamment sur la prise de compétence eau et assainissement, où l'on demande de travailler en régie et prendre en compte les PPI de chaque commune, sur la petite enfance et son syndicat : le SIBTAS, et pour terminer, de ne pas pénaliser les petites communes ayant un taux d'imposition trop bas, du fait de la neutralité fiscale. Cette charte est consultable en mairie.

■ **ARRETES PRIS DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU MAIRE**

- ❖ *Révision loyer de la cave d'affinage de Savoie au 1<sup>er</sup> septembre 2016 : 467,67€/mois*
- ❖ *Achat d'un meuble pour l'école et d'un écran de projection pour la mairie, pour un montant total de 721,96€.*
- ❖ *Fauchage des accotements de la route forestière par l'entreprise ROUDET d'un montant de 3 014,00€ TTC*
- ❖ *Convention de location de la salle polyvalente pour des cours de Country avec l'association « les amis de la Country Road 73 » pour un montant de 250€/an.*

■ **QUESTIONS DIVERSES ET ORALES :**

- ❖ Présentation d'un projet d'une microcentrale sur le Bayet en amont de celle existante. Le conseil municipal attend plus de détail pour se prononcer.
- ❖ Demande de louer la salle polyvalente pour des cours de danse biodynamique.
- ❖ Le permis de construire pour l'extension de la salle polyvalente a été délivré le 5 septembre 2016.

Les sujets étant épuisés, la séance est levée à 20h30.

Fait à Rognaix, le 20/09/2016  
Affichage le 22/09/2016

Le maire,

Patrice BURDET.

